

EN OCTOBRE, LES COULEURS CHANGENT









FINANCES

DÉPENSES & Les Membres du Conseil ont accepté le journal des déboursés du mois de septembre 2025 pour un montant de 698 785.04\$ incluant les taxes et en autorise les paiements.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Le décompte progressif #3 du projet de construction du centre communautaire a été déposé et le paiement pour la somme de 345 182.46\$, plus les taxes applicables à Construction Unibec a été autorisé. Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).
- Le décompte progressif #3 du projet de la piste cyclable a été déposé et le paiement à Excavation Fernand Boilard pour la somme de 313 845.37\$ \$, plus les taxes applicables, a été autorisé. Également, une directive de changement en lien avec le rehaussement d'un regard et les spécifications pour l'obtention du certificat de conformité du ministère a été autorisée. Ce projet est réalisé grâce à une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), du ministère du Tourisme, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et du Fonds de développement de la MRC Domaine-du-Roy.
- La libération d'une portion de la retenue pour le projet de l'avenue des Plaines au montant de 99 220\$, plus les taxes applicables, à Les Entreprises Rosario Martel inc. a été autorisée.
- Une aide de 100\$ a été autorisée au Club de natation de Saint-Félicien.
- Le Fonds Jeunesse de demain demande une contribution financière supplémentaire pour le maintien des aides aux jeunes. Une participation financière supplémentaire de 200\$ à ce Fonds a été autorisée afin de respecter le prorata des élèves.
- Pour le projet de mise en place d'un plan de gestion des actifs municipaux, il est nécessaire d'implanter la plateforme SAMi. Son acquisition pour la somme de 1 990\$, plus les taxes applicables a été autorisée.
- Les Bons Voisins du Lac Rond ont transmis leur demande financière pour 2025. Une somme de 2 250\$ a été autorisée.
- Suite à la confirmation du MTQ d'une compensation de 25 000 \$ pour l'entretien des routes locales pour 2025, le Groupe 3D inc. a été mandaté pour des travaux d'asphaltage de la route St-Joseph, et ce, pour la somme de 22 742\$, plus les taxes applicables.

GESTION MUNICIPALE

- Les Membres du Conseil municipal ont adopté le règlement 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de manière à autoriser les usages de commerce et service régional et l'industrie et commerce de gros.
- En mai et en août 2025, deux résolutions de vente de terrains ont été adoptées (lot 6 641 212 et lot 6 697 200) cependant, la modification du nom des acquéreurs a dû être réalisée afin de concorder avec le nom desdites compagnies.
- Le rapport annuel du Refuge animal, responsable de la gestion des animaux domestiques et sauvages, a été déposé. Il démontre qu'entre le 1e septembre 2024 et le 31 août 2025, il y a eu 3 captures d'animaux errants, 7 accueils d'animaux abandonnés, 4 plaintes, 8 patrouilles de surveillance, aucun appel à la Sûreté du Québec pour des interventions urgentes et la présence de 233 chiens recensés sur le territoire. Une plainte pour un chien dangereux a été traitée.
- Le contrat pour l'audit annuel de la Municipalité est venu à échéance. La Direction générale est autorisée à faire un appel d'offres.
- Les travaux d'installation de la toilette publique du village-relais sont terminés. Les coûts ont entièrement été assumés par le ministère des Transports. Vous pouvez maintenant l'utiliser.
- La FQM a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux. La Municipalité a manifesté son intérêt et la Direction générale est autorisée à signer l'Autorisation de collecte de données, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.
- La Directrice générale a été autorisée à signer l'Entente relative au projet de fourniture de services communs en gestion documentaire et gestion intégrée des documents.

INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) octobre-novembre 2025

- Dimanche 26 octobre à 11h00 **ADACE** - Dimanche 2 novembre à 11h00 **ADACE** - Samedi 8 novembre à 16h00 **MESSE**

ANNIVERSAIRE Marc-Henri Poirier (Normand Martel, Georgette Tremblay, Edgar Lalancette, Marthe et Charles-Aimé Théberge)

Invitation à la célébration en mémoire de tous les défunts(tes) de la paroisse le samedi le 8 novembre 2025 à 16 h00.

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique

mardi de 8h30 à 12h et 13h à 16h

Jeudis, prendre rendez-vous au 418-256-3545 #2227 fabriqueladore@hotmail.com

Communauté chrétienne de La Doré & l'Équipe liturgique



Numéros d'urgence pour les travaux publics: 418-618-1508

MÉMO DU MAIRE

Bonjour à tous,

Je tiens à remercier toutes les Conseillères et tous les Conseillers pour leur bon travail au cours des quatre (4) dernières années. Je leur souhaite bon succès dans leurs projets futurs.

Ghislain Laprise, Maire

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026

Est par la présente donné, par la soussignée Directrice générale de la Municipalité de la paroisse de La Doré, que le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité de La Doré, sera, en 2026, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- ✓ Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant;
- ✓ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

Municipalité de la Paroisse de La Doré 4998, rue des Saules

La Doré, Ouébec G8J 1G9

- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 313-2023 de la MRC du Domaine-du-Roy et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

VOTE PAR ANTICIPATION

Il y aura un vote par anticipation le 26 octobre 2025 au Centre des Loisirs de La Doré de 12h à 20h.

Prenez note que le vote par anticipation est ouvert à tous et plus particulièrement aux personnes qui prévoient ne pas être présents lors du scrutin du 2 novembre 2025.

JOUR DU SCRUTIN

Le scrutin, aura lieu le 2 novembre 2025 de 10h à 20h au Centre des Loisirs.

Tant pour le vote par anticipation que pour le jour du scrutin, chaque électeur devra présenter une pièce d'identité.

Utilisez le conteneur réservé <u>exclusivement</u> à cette fin situé au poste d'épuration au 5430, avenue des Jardins pour votre gibier et votre sauvagine.

Disponible jusqu'au 31 octobre prochain.





Numéros d'urgence pour les travaux publics: 418-618-1508





